

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1263

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Avant la dernière phrase de l'alinéa 49, insérer la phrase suivante :

« La maîtrise des fonds marins doit notamment permettre d'améliorer la sécurité de nos approches et en particulier afin de garantir la sortie en mer de nos sous-marins. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de faire de l'amélioration de la sécurité de nos approches et en particulier afin de permettre la sortie en mer de nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) un objectif de la maîtrise des fonds marins.

Avec 11 millions de kilomètres carrés d'espace maritime, la France possède la deuxième plus grande zone économique exclusive (ZEE) du monde. Elle est présente dans tous les océans du globe, y compris aux pôles. Déployant sa marine sur l'ensemble des mers pour défendre ses intérêts et ses principes, notre pays ne peut plus ignorer les enjeux de la maîtrise des fonds marins. Les fonds marins, en effet, recèlent de nombreuses ressources naturelles qui, devenant accessibles et non protégées, sont susceptibles d'appropriation, par la force si nécessaire.

La France dispose depuis longtemps d'un haut niveau opérationnel dans la lutte sous-marine. Pour autant, la maîtrise des fonds marins constitue une extension de celle-ci avec laquelle elle doit s'articuler et exige des technologies nouvelles qu'il lui faudra maîtriser si elle veut protéger ses ressources, garantir la liberté d'action de ses forces navales et tenir son rang face à ses compétiteurs stratégiques.

Les objectifs du gouvernement restent timides : permettre à la France d'accéder au club des nations capables d'aller surveiller des câbles sous-marins ou chercher des épaves à 6 000 mètres de profondeur. La doctrine française pourrait d'ailleurs se limiter au champ étroit de ce qui se passe sur le plancher des océans sans qu'un lien soit fait entre celle-ci et ce qui se passe au-dessus dans la colonne d'eau.